



**Conférence gouvernementale de lutte contre la pauvreté et pour  
l'inclusion sociale**

**10 & 11 Décembre 2012**

---

**Contribution des Restos du Cœur**

---

## Introduction

---

Depuis leur création par Coluche en 1985, les Restos du cœur poursuivent une **mission fondamentale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes en France**, en apportant aide et assistance aux personnes démunies en priorité, et plus largement à toutes celles qui en éprouvent le besoin.

Au cours de l'hiver 2011/2012, près de **115 millions de repas ont été distribués** à 870 000 personnes dans 2 040 centres d'activité en France. Les Restos du cœur ont, depuis leur création, franchi la barre des 1,5 milliards de repas servis. Plus de vingt cinq ans après la création des Restos du Cœur, les carences alimentaires les plus graves ont sans doute presque disparu, mais la pauvreté a pris un autre visage : accident de la vie, contrat précaires et travailleurs pauvres, jeunes de moins de 25 ans ne disposant par du RSA, retraités disposant du seul « minimum vieillesse »...

L'aide alimentaire constitue un **point d'entrée déterminant pour un accompagnement efficace** des personnes vers le chemin de l'autonomie. La distribution alimentaire permet aux **63 000 bénévoles** des Restos de nouer un lien crucial pour la prise en compte de problématiques autres. Car bien au-delà de l'aide alimentaire les Restos s'engagent à proposer une aide à la personne et à accompagner celle-ci sur la durée et tout au long de l'année.

Au-delà de l'aide alimentaire, les Restos du cœur ont très vite étendu leurs actions à **l'aide à la personne et à l'insertion**. Car, pour sortir de l'exclusion, un repas ne suffit pas. Il faut aussi résoudre d'autres difficultés pour espérer une insertion durable (retrouver un emploi, vivre sous un toit ...). La mission globale des Restos du cœur, portée par des initiatives bénévoles, inclut l'aide alimentaire gratuite et l'accompagnement social, l'insertion socioprofessionnelle, le retour ou le maintien dans le logement, allant de l'hébergement d'urgence à la location stable, l'aide aux gens de la rue, l'accompagnement scolaire et la lutte contre l'illettrisme, l'aide à la gestion budgétaire et le microcrédit personnel, l'accès au droit, l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, outils de lutte contre l'exclusion, ou toute initiative non énumérée ci-dessus mais pouvant contribuer, à titre expérimental ou de façon plus générale, aux objectifs de l'association.

Cette mission est menée dans le cadre d'un **accueil inconditionnel**, basé sur la seule notion de nécessité de recevoir l'aide proposée. Si, pour des raisons économiques, les Restos doivent établir un ordre de priorité, celui-ci ne sera basé que sur les critères de ressources et d'urgence sociale.

*Dans le cadre de la Conférence gouvernementale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, les Restos souhaiteraient apporter leur contribution et un témoignage sur les thématiques suivantes celles-ci étant organisées par atelier: l'enfance, le logement, l'inclusion bancaire, l'accès aux droits et biens essentiels, l'emploi et la santé. Toutefois, nous souhaitons souligner l'importance de la transversalité entre ces différents thèmes qui doivent être traités dans leur globalité.*

## Familles vulnérables, Enfance, Education

Les Restos du Cœur ont choisi de témoigner de la situation des familles à la rue par le prisme de l'Enfance. Il s'agit bien de replacer les personnes au cœur des débats et que soit défendu et protégé l'intérêt de ces familles. Le préalable pour lutter contre la pauvreté des familles est de pouvoir faire en sorte que leur besoins primaires soient couverts. Il est donc essentiel à ce titre de **continuer par tous les moyens à proposer une aide alimentaire adaptée, régulière et inconditionnelle aux plus démunis.**

### Les points clés des Restos du Cœur

- A court terme, les enfants vivant dans la rue ou hébergés doivent pouvoir avoir **accès immédiatement et sans condition aux dispositifs sectorisés à proximité de leur hébergement** : PMI, établissement scolaire etc.
- De la même façon, les mères et leurs enfants doivent se voir garantir une sortie de maternité vers un établissement adapté et **plus aucune sortie de maternité ne doit se faire par défaut à la rue**
- Enfin, à moyen terme il est impératif de **penser et de développer les alternatives à l'hôtel**, et des dispositifs innovants pour répondre aux besoins de ces familles.

En France	Sur les actions des Restos du Cœur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 665 000 enfants pauvres en 2010</li> <li>• 19 000 familles hébergées par le seul 115 parisien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 65 % des personnes accueillies aux Restos du Cœur sont des familles</li> <li>• 70 % d'entre elles sont des familles monoparentales</li> <li>• 22% des familles accueillies aux Restos sont en logement précaire, hébergées ou sans abri</li> <li>• 85 Restos Bébé du Cœur</li> </ul>

Les enfants en situation de pauvreté sont bien connus des Restos du Cœur, puisque **65% des accueillis sont des familles monoparentales ou en couple**. Les Restos ont d'ailleurs développé depuis de nombreuses années, au delà de l'aide alimentaire des actions pour accompagner toutes les personnes accueillies y compris les enfants. Restos bébé, accompagnement scolaire, logement, départs en vacances ou encore accès aux loisirs sont autant d'actions menées par les Restos en faveur de tous.

Sans minimiser les difficultés rencontrées par les enfants accueillis sur l'ensemble des actions, les Restos du Cœur souhaitent **mettre l'accent sur ceux qui de plus en plus nombreux sont contraints de vivre à la rue ou de survivre grâce aux actions d'urgence proposées dans la rue.**

Depuis trois ans environ, les équipes mobiles des Restos du Cœur observent une tendance inquiétante : la **part grandissante d'enfants parmi les personnes rencontrées sur les activités de maraude ou de Camion**. Le plus souvent, ces derniers sont en famille, mais ils y viennent aussi parfois isolés.

Si en 2009, la présence des enfants était en augmentation sur les sites de rue, elle n'était pas systématique. Les mêmes données remontées fin 2011 montrent que ce phénomène se confirme et tend à se « normaliser ». Sur certaines activités de rue des familles viennent quotidiennement à la rencontre des équipes Restos :

- 30% environ des personnes accueillies chaque jour sur le Camion de Villeurbanne sont des enfants de moins de 12 ans
- près de 10% des personnes accueillies sur le Camion de Rouen sont des enfants de moins de 15 ans.

### Des enfants de tout âge y compris de quelques jours dans la rue

Les familles contraintes de venir se nourrir dans la rue ou d'y survivre ne sont pas prioritairement hébergées parce qu'elles ont des enfants en bas âge. C'est un constat partagé dans plusieurs grandes villes de France,

nourrissons et enfants de tout âge sont accueillis ou rencontrés dans la rue. Ainsi, sur certaines villes faute de place, les mères et leurs nourrissons sortent parfois de la maternité sans solution d'hébergement et se retrouvent à la rue. Un constat inacceptable.

### **Des enfants qui viennent seuls sur les activités**

Les enfants trouvent sur les activités de rue Camion des Restos une solution pour manger un repas par jour. Nous avons par exemple sur une des villes du Val d'Oise une quinzaine d'enfants qui viennent le mercredi se nourrir sur le point rencontre. Une hypothèse avancée par l'équipe est que les enfants n'allant pas à l'école le mercredi, ne bénéficient pas du repas de la cantine. Afin de couvrir ce besoin essentiel qui est celui de manger, ils sont contraints de venir chercher dans la rue, de quoi se nourrir.

### **Des familles très majoritairement sans logement personnel**

Sans surprise, la grande majorité des familles rencontrées par les équipes sont hébergées en squat voire dans l'espace public ou mises à l'abri la nuit dans les hôpitaux. Mais nous rencontrons également sur les activités de rue des familles logées dans des situations de très grande précarité. Elles sont contraintes de se nourrir dans la rue faute d'alternatives. Un exemple d'une femme accueillie de façon régulière sur le Camion de Toulouse, qui reçoit ses petits enfants durant les vacances scolaires, et qui, faute de pouvoir les nourrir vient tous les soirs dîner avec eux sur le Camion. C'est également le cas de pères de plus en plus nombreux qui viennent durant leur temps de garde alternée avec leur enfant sur le site repas chauds.

### **Des conditions de vie aux conséquences multiples**

Les pratiques de soins, déterminantes pour l'état nutritionnel de l'enfant sont définies comme la capacité de l'entourage familial de prendre soin de l'enfant. Elles ont des conséquences directes sur l'état nutritionnel des enfants et donc sur leur bien être et leur développement. Parmi les pratiques de soins on trouve entre autre les aspects liés à l'allaitement et à l'alimentation du jeune enfant, les soins psychosociaux, la préparation des repas, les pratiques d'hygiène ou encore domestiques. De bonnes pratiques de soins infantiles sont d'autant plus importantes que l'environnement est pauvre car elles permettront d'optimiser les ressources disponibles.

Or on sait qu'un enfant risque de grandir moins bien ou de récupérer plus difficilement d'un épisode de malnutrition si ses parents sont déprimés, en état de choc ou peu disponibles. Les conditions de vie de ces familles ont des conséquences et influent les pratiques de soins et l'état nutritionnel des enfants.

### **L'impossibilité pour ces familles de préparer des repas**

Les familles sont souvent réticentes à venir avec leurs enfants dans la rue, elles viennent en dernier recours et leur simple présence témoigne de cette impossibilité de trouver des alternatives. Elles sont donc obligées pour vivre de trouver des moyens de se nourrir. Un stigmate de normalisation : la maraude du 95 est régulièrement mise à contribution dans le cadre de son partenariat opérationnel avec le 115 du département pour des référencement de familles logées à l'hôtel et qui n'ont « rien à manger » et doivent pour se nourrir bénéficier des repas prêts à consommer des Restos du Cœur.

Les conséquences sont dramatiques, les résultats du pilote d'enquête de l'Observatoire du Samusocial\* sur les familles le démontrent : puisque « ce qui saute aux yeux c'est la faim ». Un tiers des mamans est anémié ainsi que deux tiers des enfants de moins de 6 ans. Or les mauvaises conditions nutritionnelles ont un impact direct sur la santé : les enfants sont plus souvent malades et ont une prédisposition aux agents infectieux (rhume, urgences..). D'un point de vue de la couverture vaccinale, on s'aperçoit qu'elle n'est pas optimale et qu'il y a des ruptures fréquentes dans les parcours de soins. Alors que l'insécurité alimentaire a été également mesurée, on observe qu'un tiers des familles souffre d'une « faim sévère ».

---

\* Pilote effectué auprès de 50 familles hébergées en Ile de France, résultats à consolider par l'enquête

## **Des familles à risques pour la santé mentale et physique et pour le développement des enfants**

A Rouen par exemple deux familles évoquent la mort d'un enfant en bas âge alors qu'elles étaient dans la rue : une famille aura dû attendre que son enfant décède pour que lui soit attribué un hébergement, alors qu'elle se mettait à l'abri depuis plusieurs mois aux urgences hospitalières. Les familles sont aussi très souvent en situation de détresse et en dépressions sévères. Toujours selon les résultats du pilote de l'enquête de l'Observatoire du Samu Social: un tiers des mères est en dépression sévère avec risques suicidaires et de passage à l'acte. Il y a par ailleurs beaucoup de syndromes post-traumatiques probablement dus aux trajectoires migratoires et à ce qui a été vécu dans le pays d'origine.

## **Un isolement prégnant**

Les familles sont souvent très isolées dans leur quotidien. L'isolement est entre autre dû à la barrière de la langue : le seul lien des équipes avec les familles est le plus souvent un des enfants qui maîtrise plus ou moins bien le français et fait office de traducteur. Il est également dû à l'éloignement géographique des hébergements (des familles sectorisées sur Paris sont parfois hébergées jusqu'en Normandie).

Or, à cause de la sectorisation, ces familles sont suivies sur le lieu de « domiciliation ». La sectorisation engendre des problèmes de rupture scolaire par exemple, mais aussi de rupture de soins ou de suivi et de très grand isolement.

## **Des familles privées d'un accès aux activités culturelles, de loisirs et de départs en vacances**

Or, la culture et les loisirs doivent faire partie de la vie quotidienne de chacun. Permettre un accès à ces activités, c'est éviter aux personnes que nous accueillons une exclusion supplémentaire. Ces activités permettent grâce à des moments de plaisir (une séance de cinéma, des vacances, un bon livre) de réapprendre des règles, de s'enrichir et parfois de se reconstruire. La désaffection croissante du livre auprès des plus jeunes l'est d'autant plus pour les familles en situation de grande exclusion accueillies par les Restos ce qui accentue encore les difficultés scolaires.

Les loisirs et les vacances constituent pourtant un temps essentiel dans le développement de l'enfant. Elles sont sources d'éducation, de plaisir, de découvertes et de lien social. Les enfants qui ne partent pas en vacances sont exclus de la norme que constitue le départ en vacances, mais plus largement des apports qu'il constitue comme par exemple l'apprentissage de la mobilité, critère important pour leur emploi demain, l'apprentissage de la citoyenneté, l'opportunité d'un brassage social et de nouvelles rencontres.

Le principe social des Restos est de lutter contre l'exclusion que constitue le non départ en vacances et de respecter ainsi la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et la Loi de 1998 contre les exclusions. En France, 3 millions d'enfants et de jeunes n'ont pas accès au départ en vacances pour une durée de 4 jours consécutifs. Parmi eux, 2 millions ne quittent pas leur domicile une seule nuit (source OVLEJ: Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes). Un constat terrible qui pose la question cruciale du droit au répit.

Le principe éducatif des Restos est d'offrir à chaque enfant un temps de vie collectif, dans lequel il peut prendre des responsabilités, découvrir les autres et se découvrir, apprendre l'autonomie, le respect de soi et d'autrui...

Ces activités constituent pour les familles un moment de ressourcement familial, d'échange, de découverte pour les personnes. Il est intéressant au sein de l'urgence ressentie et partagée de faire une pause et de s'intéresser à ce qui apparaît comme l'accessoire. Ne pas pouvoir y accéder est une injustice et le signe d'une société qui peine à trouver le chemin de l'égalité des droits et d'une répartition de la richesse.

- **Continuer par tous les moyens à proposer une aide alimentaire adaptée, régulière et inconditionnelle**

Les associations doivent pouvoir proposer une aide alimentaire par tous les moyens possibles : denrées à transformer ou repas chauds, en recevant ou en allant vers. Ainsi, de façon régulière, souvent quotidienne le lien créé avec les familles permet d'initier des actions d'insertion et d'accompagnement à plus long terme. La défense de l'aide alimentaire européenne est donc un préalable indispensable à l'amélioration de la situation des familles et des enfants en situation de précarité

- **La mise en place sans délai de partenariats entre les SIAO/115 et les services hospitaliers pour garantir les conditions d'hébergement décentes pour toutes les mères et les nourrissons sortant de la maternité**

En effet, afin de garantir qu'aucun nourrisson ne soit contraint de vivre à la rue faute de place, il est parfois vital de loger ou d'héberger dans les dispositifs adaptés. Il est aussi nécessaire pour rassembler les conditions nécessaires à la construction d'un lien mère enfant satisfaisant de proposer des conditions adaptées à l'accueil d'un nourrisson.

- **Développer ou renforcer par tous les moyens et en concertation des dispositifs innovants et adaptés aux besoins des familles et des enfants**

La politique du logement doit prendre en compte les besoins spécifiques des familles. Il faut notamment développer les alternatives à l'hôtel et faciliter la mise en œuvre de projets expérimentaux type cuisines collectives, ou les lieux où les familles puissent être accueillies et écoutées, les habitats alternatifs comme les lieux à vivre etc.

- **Faciliter l'accès aux dispositifs de secteur pour les familles hébergées**

Les personnes hébergées en hôtels sociaux ou en CADA sont domiciliées par les organismes ad hoc mais ne sont pas résidents à proprement parler du lieu où ils vivent. De ce fait, ils sont exclus des dispositifs sectorisés, il devient alors parfois impossible de s'inscrire à l'école, de se faire soigner ou encore suivre par un référent social. Ces familles doivent pouvoir être accueillies, même temporairement sur ces dispositifs pour éviter des ruptures successives et aux conséquences dramatiques.

- **Soutenir le droit aux vacances pour les familles et les enfants** par la mise en place d'une véritable politique d'accès aux vacances pour tous et de programmes d'action concertés pour l'accès aux pratiques artistiques et culturelles est indispensable. Pour cela, les Restos préconisent :

- le développement des structures touristiques à caractère social et familial et l'organisation de départs en vacances pour les personnes en situation d'exclusion.
- l'amélioration de l'information autour des plateformes de dispositifs d'aide aux vacances souvent méconnus des personnes accueillies.
- l'aboutissement du projet de Loi pour une aide du gouvernement de 200€ au départ en vacances des enfants.
- le soutien au travail de fond des associations qui œuvrent en direction des jeunes, et notamment en direction des populations en situation d'exclusion sociale pour favoriser le développement de la lecture et enrayer la désaffection croissante du livre auprès des plus jeunes.
- Des actions concrètes en faveur de la démocratisation culturelle pour qu'environ 4 millions de personnes puissent, par le biais des associations, bénéficier du droit à la culture.



# Urgence sociale, Hébergement et Logement

## Un toit pour tous !

### Les points clés des Restos du Cœur

- Encourager par un **soutien politique et financier**, toutes les formes alternatives et innovantes de logement et d'hébergement accompagné. Il s'agira notamment de développer l'offre de location-sous location ou encore de faire entrer les lieux à vivre dans le droit commun.
- **Produire et remettre sur le marché des logements accessibles en nombre suffisant** afin de faire sortir immédiatement vers le logement les occupants des centres d'hébergement d'urgence ne relevant pas de ce type de structure

En France	Sur les actions des Restos du Cœur
<ul style="list-style-type: none"><li>• 3,6 millions de personnes mal logées</li><li>• 250 000 personnes sans-abri ou hébergées</li><li>• 350 000 à la rue †</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 20% des familles accueillies aux Restos sont en logement précaire, hébergées ou sans abri</li><li>• 1 200 000 contacts effectués chaque année sur les activités de rue ‡</li><li>• 65 % des familles hébergées en hôtel social ont accédé au logement individuel</li><li>• 21% des sortants d'hébergement ont intégré un dispositif plus autonome</li></ul>

Les Restos du Cœur appliquent et défendent le **principe d'accueil inconditionnel**. Dans la rue aucun justificatif ou inscription n'est nécessaire, et chaque personne qui se présente peut bénéficier sans condition des services proposés. De la même façon, chaque personne hébergée peut l'être sans que sa situation administrative ne soit un obstacle. Le logement est un besoin fondamental, notre société doit se mettre en situation d'y répondre de manière inconditionnelle, par une offre adaptée qualitativement, quantitativement, financièrement et géographiquement. Les Restos prennent leur part de ce problème, et tiennent à mettre en avant son caractère prioritaire et le principe d'inconditionnalité.

### Rue et hébergement : mise en tension permanente

La mise en œuvre du **principe de continuité**, **l'humanisation des structures** et la **politique du logement** d'abord auront permis de développer des aspects jusqu'ici négligés de la prise en charge des personnes sans-abri. C'est par exemple le cas de la nécessaire amélioration des conditions d'accueil ou encore de la coordination entre les différents acteurs. En revanche l'offre d'hébergement reste inadaptée et largement insuffisante.

Le nombre de places disponibles n'est pas à la hauteur des demandes, et pour cumuler les réponses négatives, voire les non réponses, les usagers sont de plus en plus nombreux à ne plus avoir recours au 115<sup>§</sup>. La transformation du profil des publics et plus particulièrement la forte augmentation des demandes pour les familles n'a pas été suffisamment intégrée au déploiement du dispositif A.H.I. La situation est explosive : **les entrées ne se font pas, les sorties ne se font pas et le nombre de demandes augmente.**

Chaque semaine, 32 000 contacts sont établis sur les actions d'urgence sociale par les bénévoles de l'association; le constat est le même : **évolution des publics et des problématiques, augmentation des tensions**. Le goulot d'étranglement à l'entrée des dispositifs, les stops and go génèrent stress et tensions. Les nombreux droits de

† Source FAP, INSEE

‡ 70 maraudes, camions de rue accueils de jour et plus de 30 restaurants sociaux

§ Rapport annuel du 115

retraits exercés montrent à quel point il est difficile d'agir sur ce domaine sans perspectives. Les bénévoles des équipes Restos du Cœur qui opèrent en lien avec ces actions sentent les répercussions de ces tensions. Elles s'expriment notamment par une **augmentation des faits de violence** aux moments les plus critiques : sortie de l'hiver et fermeture des hébergements.

L'accompagnement des personnes les plus isolées doit se faire sans rupture, pour cela les dispositifs quels qu'ils soient doivent ouvrir toute l'année. **La prise en charge saisonnière doit définitivement disparaître du dispositif AHI.** En cohérence avec cette volonté de ne pas avoir de rupture d'accompagnement, les Restos du Cœur proposent 10 mois sur 12 en moyenne. Or, les structures qui pratiquent cette ouverture élargie, bien qu'intégrées aux coordinations, sont rarement financées au titre du BOP 177. En effet, les financements sont prioritairement fléchés sur les actions qui rentrent dans le cadre des plans hivernaux.

Les **recours aux services d'urgence** (hébergement, aide alimentaire d'urgence) **s'amplifient et s'installent dans le temps.** Un exemple significatif, celui de ces familles qui font de plus en plus souvent et longtemps appel aux Restos à l'aide alimentaire à consommation immédiate. Parce qu'hébergées dans des lieux sans possibilité de cuisiner, elles sont contraintes de venir sur des dispositifs traditionnellement adaptés aux personnes isolées. Nous rencontrons également sur ces activités les nombreux demandeurs d'asile, qui, faute de place <sup>\*\*</sup> se retrouvent à la rue et viennent bien qu'éligibles aux places en CADA grossir les rangs des demandeurs d'hébergement et des usagers des services d'aide alimentaire d'urgence.

Les ruptures à répétitions (logement, parcours de soin, suivi, familiales...) entraînent d'autres et **les difficultés s'accroissent et se complexifient pour la prise en charge et l'accompagnement.** Le maintien des personnes les plus fragiles dans ces situations d'urgence est une souffrance au quotidien et un risque accru à long terme. Plus ces situations durent, plus elles deviennent irréversibles.

## Logement

L'hébergement et le logement constituent bien une dimension primordiale de l'action en direction des plus démunis qui ne doit pas se limiter à l'aide alimentaire et à une mise à l'abri, mais viser à une insertion globale. Pour ce faire, les Restos du Cœur développent des actions et des structures d'insertion par l'hébergement et par le logement. Pour répondre à l'urgence et afin d'accompagner les personnes accueillies vers un logement pérenne, l'association gère actuellement **11 centres d'hébergements d'urgence et de réinsertion, 1 « lieu à vivre » qui accueille des personnes en situation de grande exclusion sans limitation de durée, 8 résidences sociales et 520 logements en sous-location pour une durée moyenne de séjour allant de 24 à 36 mois.**

Le logement d'abord pose pour principe que les rentrées dans le dispositif AHI doivent se faire dans cette perspective. Or, la tendance est à l'aggravation et la situation est encore plus préoccupante dans les zones dites tendues. La loi DALO fonctionne en termes de recours, mais **les relogements se heurtent** – notamment dans les régions Ile-de-France, Rhône-Alpes, Nord et PACA – **à l'insuffisance de l'offre accessible** à un public en difficulté ; le nombre de ménages reconnus prioritaires et non relogés s'accroît.

Les bénévoles des Restos constatent chaque jour les répercussions de la **hausse générale du prix des loyers** – et surtout de la **part du revenu que les ménages consacrent à leur logement** (loyer, charges, énergie etc.) – pointée par l'INSEE dans son analyse publiée en mai 2011. Concernant l'hébergement, nous enregistrons une augmentation de la durée de séjour avec un taux de rotation moindre limitant notre potentiel d'accueil vis-à-vis des bénéficiaires de l'aide alimentaire : **un tiers des occupants sont des travailleurs stabilisés dont la place n'est plus dans un centre d'hébergement.** Concernant le logement temporaire, nous rencontrons de plus en plus de difficultés à maintenir les ménages dans les logements d'insertion que nous gérons.

---

\*\* Selon les chiffres 2011 de l'OFFPRA : 52 147 demandeurs d'asile, 21 410 places en CADA et seulement 12 000 entrées



Les associations départementales des Restos pratiquant la sous-location souffrent également de ce manque de rotation puisque, malgré une augmentation du nombre de logements gérés, trop peu de baux ont pu glisser cette année du fait de la trop grande précarité des ménages concernés ou du manque de garanties, en termes de risques locatifs, proposés aux bailleurs privés notamment. Globalement, les Restos du Cœur ont donc un mal croissant à accomplir leurs missions.

### **Les propositions des Restos du Cœur**

---

- **La production et la remise sur le marché de logements accessibles en nombre suffisant afin de faire sortir immédiatement vers le logement les occupants des centres d'hébergement d'urgence ne relevant pas de ce type de structures**

En effet, comme un récent rapport de la Cour des Comptes le souligne (novembre 2011), si les capacités d'hébergement ont fortement progressé au cours des dernières années (+62% entre 2004 et 2008) et que de nouvelles formes de logement adapté ont été développées, elles demeurent insuffisantes dans certaines régions. Parallèlement à la création de logement, pour respecter le droit et sortir les demandeurs d'asile des dispositifs d'urgence, il est impératif de créer immédiatement des places supplémentaires en CADA.

En plus du maintien de l'effort engagé en faveur de l'hébergement et du logement social, qui doivent constituer des priorités budgétaires, il faut également faire appel au parc privé pour l'accès au logement des plus démunis. Des dispositifs de maîtrise du niveau des loyers devront à cette fin être mis en place au niveau local. Le barème de l'APL, qui se décale à nouveau des loyers plafonds PLUS, doit être revalorisé, afin de garantir à tous les ménages l'accessibilité économique au logement social.

- **Donner aux Service Intégrés d'accueil et d'Orientation les moyens d'être opérationnels**

Les équipes Restos constatent les difficultés engendrées par le manque de coordination entre SIAO et notamment en zone tendue, comme en Ile de France. Les périmètres géographiques doivent être adaptés : une coordination entre les SIAO au niveau des agglomérations est essentielle sur les zones tendues. Même si les différents acteurs sont plus facilement intégrés aux coordinations, toutes ne sont pas encore opérationnelles. Or un opérateur unique pour garantir une coordination performante doit pouvoir bénéficier de tous les moyens nécessaires pour garantir une action de qualité au service des personnes accueillies.

- **Le respect de la loi SRU et la promotion de la mixité sociale.**

Il paraît de plus en plus nécessaire de mieux répartir entre les communes l'effort en faveur du logement social et très social, en particulier dans les zones tendues. Il est indispensable de faire appliquer effectivement l'article 55 de la loi SRU grâce à des sanctions renforcées à l'encontre des communes défaillantes et à l'application du droit de préemption du Préfet. Les Restos sont favorables à l'augmentation à 25% de la part des logements sociaux dans le parc de logement des communes, ceci sans modification de leur définition.

- **L'encouragement, par un soutien politique et financier, de toutes les formes alternatives et innovantes de logement et d'hébergement accompagné et notamment l'entrée dans le droit commun des lieux à vivre**

Les associations agissant en faveur de l'insertion par le logement en sont les premiers acteurs, l'intermédiation locative permet un accompagnement social de qualité et global. Elle permet également de lutter efficacement contre la vacance des logements en rassurant les propriétaires quant aux risques éventuels d'impayés. D'autres formes d'hébergement et de logement sans limitation de durée de séjour, comme les pensions de famille, les maisons relais ou méritent également un financement privilégié. En complément, les lieux à vivre particulier doivent pouvoir accueillir tous les publics, sans conditions ni critères qui créeraient des exclusions, et bénéficier des mêmes aides publiques. L'ensemble de cette politique suppose que des moyens suffisants soient consacrés à l'accompagnement social.

## Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement

---

L'engagement des Restos du Cœur dans le dispositif de microcrédit personnel depuis cinq ans a permis aux bénévoles de recevoir de nombreux demandeurs, de faire un point sur leur budget, de nouer des partenariats solides avec des acteurs bancaires et de jouer ainsi un rôle clé dans la lutte contre l'exclusion bancaire.

### Les points clés des Restos du cœur

---

- **Garantir le maintien de l'aide alimentaire adaptée, régulière et inconditionnelle pour les plus démunis : premier maillon essentiel de l'accompagnement des personnes accueillies.**

Les contacts quotidiens été comme hiver avec les personnes qui viennent chercher leurs paniers repas sont autant d'occasions pour les bénévoles d'apprendre à les connaître et de les accompagner pour sortir de la précarité. Se nourrir convenablement et régulièrement est également nécessaire avant d'envisager tout projet de réinsertion, notamment visant à améliorer sa situation bancaire et budgétaire.

- **Soutenir toute action d'accompagnement budgétaire permettant de prévenir la précarisation des personnes fragiles.**

Les bénévoles des Restos constatent, notamment dans le cadre des demandes de microcrédit, les difficultés des personnes accueillies pour gérer leur budget. C'est pourquoi une expérimentation est en cours dans six départements pilotes pour la mise en place de conseil budgétaire. Les premiers résultats montrent déjà la pertinence de cette approche.

- D'autres expérimentations sur ce sujet fondamental sont en cours et il est clair que leurs déploiements ne pourront avoir lieu qu'avec des moyens suffisants. C'est pourquoi il faut élargir **les modalités de financement du Fonds de Cohésion Sociale, pour l'instant réservé au microcrédit personnel et professionnel. Celui-ci pourrait prendre en charge tout action favorisant l'inclusion bancaire**, notamment l'accompagnement budgétaire et toute action visant au rapprochement entre les entreprises (banques, fournisseurs de biens essentiels) et les clientèles fragiles.

### Les constats

---

- **L'accompagnement budgétaire**

Les nombreux rendez-vous avec les demandeurs de microcrédit ont permis de constater l'étendue de leurs difficultés pour gérer leur budget et comprendre leurs relevés bancaires.

C'est pourquoi il a été décidé de **développer, dans six départements pilotes, le conseil budgétaire pour les personnes accueillies** qui le souhaitent :

- Recevoir tous les demandeurs de microcrédit.
- Proposer du conseil budgétaire à tous, même ceux qui n'ont pas besoin d'un microcrédit et évaluer l'importance de la demande.
- Proposer un accompagnement individuel et/ou collectif.
- Former les bénévoles à l'activité : gestion de budget, pratiques bancaires.
- Proposer cet accompagnement à toutes les structures d'accueil des Restos : 2040 centres, 99 chantiers et jardins d'insertion qui emploient 1500 personnes en contrats aidés, 8 résidences et hôtels sociaux.

Les premiers résultats montrent déjà l'importance du besoin et l'impact concret de cette action sur les situations des demandeurs.

- **Le microcrédit personnel**

Le microcrédit personnel, pour lequel les Restos sont habilités en tant que réseau accompagnant depuis cinq ans fait désormais partie intégrante de l'aide à la personne proposée aux personnes accueillies dans les centres d'activité.

**Chiffres clés en 2011-2012**

- 54 départements couverts
- 2000 personnes reçues pour instruire la demande
- 330 dossiers accordés.

Le microcrédit facilite l'inclusion bancaire car il permet aux bénévoles des Restos du Cœur d'aborder les questions budgétaires en profondeur avec les demandeurs même si la demande n'aboutit pas au microcrédit. Il donne une légitimité pour échanger sur ces sujets peu traités par ailleurs.

Il incite au rapprochement des mondes associatif et bancaire qui apprennent ainsi à se connaître. A ce titre l'année dernière, 160 bénévoles des Restos ont suivi une formation au microcrédit et à l'environnement bancaire.

- **Le nombre de dossiers accordés par rapport aux demandeurs reçus est limité et en baisse :**

12% des personnes reçues voient leur dossier aboutir, étant donné les budgets très serrés des personnes accueillies par les Restaurants du Cœur. Ce taux est en baisse par rapport à l'année précédente (-5%), ce qui ne fait que confirmer la précarité croissante des demandeurs.

- **Le financement des dettes est théoriquement exclu du dispositif mais finalement accepté par les banques dans certains cas.**

6% des demandes répertoriées par les Restos du Cœur en 2011 concernaient des dettes. Dans certains cas, cela peut permettre de débloquer des situations et réinsérer durablement le demandeur.

- **Certains partenaires bancaires ne respectent pas les critères d'éligibilité du Fonds de Cohésion Sociale**

Ils refusent en effet certains objets, alors que c'est le rôle du réseau accompagnant de juger la pertinence du projet, ou rejettent les dossiers des personnes fichées FCC ou FICP sans examen de la situation.

Ce non-respect des critères du Fonds de Cohésion Sociale n'est pas acceptable car il crée de faux espoirs pour les demandeurs et décourage les bénévoles en charge de l'activité. Il traduit également la volonté de certaines banques de réduire le nombre de dossiers et pose donc la question du modèle économique du MCP, difficilement rentable pour les banques qui ne semblent pas prêtes à le développer à très grande échelle.

### ***Les engagements des Restos***

---

- **Poursuivre l'activité de microcrédit** qui est un outil efficace de réinsertion, encourage le passage du don au prêt et donc responsabilise les emprunteurs.
- **Expérimenter en parallèle une activité de conseil budgétaire** dans six départements pilotes pour évaluer le besoin des personnes accueillies.
- **Etre partie prenante de « l'Initiative contre l'exclusion bancaire »** pour échanger sur le sujet et participer aux expérimentations avec la Banque Postale, ainsi qu'à toute autre expérimentation qui nous apparaîtrait utile pour mieux accompagner les personnes accueillies.
- **Adhérer au « Manifeste pour l'inclusion bancaire en France des populations fragiles ».**

## **Les propositions des Restos**

---

- **Accompagnement budgétaire**

Soutenir toute action d'accompagnement budgétaire permettant de prévenir la précarisation des personnes fragiles, notamment en poursuivant la réflexion avec les acteurs bancaires et financiers ainsi que les fournisseurs de biens essentiels, pour une meilleure prise en compte des clients fragiles.

Pour donner les moyens financiers nécessaires à ces actions, faire évoluer les modalités de financement du Fonds de Cohésion Sociale aujourd'hui réservé au microcrédit personnel et professionnel.

Renforcer les formations des travailleurs sociaux sur le sujet de l'accompagnement budgétaire.

- **Microcrédit personnel**

Elargir les objets du microcrédit personnel à certaines dettes (un travail sur le sujet a été initié avec les acteurs du dispositif)

Engager une réflexion avec les partenaires bancaires sur le modèle économique du microcrédit personnel.

Demander à la Caisse des Dépôts et Consignations de rappeler leurs engagements aux banques habilitées qui ne respectent pas les critères du Fonds de Cohésion Sociale.

- **Prévention du surendettement**

Favoriser la pédagogie autour du surendettement pour que les acteurs sociaux en maîtrisent mieux les mécanismes : par ex. systématiser l'intervention de la Banque de France auprès des associations de lutte contre l'exclusion.



## Accès aux droits et biens essentiels

### Un exercice difficile pour les familles en situation de précarité

---

#### Les points clés des Restos du Cœur

---

- Sur le plan européen, les Restos du Cœur demandent le **maintien d'un dispositif de sécurité alimentaire** qui fournisse une dotation alimentaire adaptée aux personnes menacées de pauvreté, que l'accès à l'alimentation ne subisse pas d'aléas de prix. Une des actions essentielles du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté doit être de **soutenir un Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis au-delà de 2013** dans les négociations du budget 2014-2020 qui auront lieu au Conseil européen début 2013. La politique française, outre les enjeux de santé et de lutte contre l'obésité, doit aussi **permettre à chacun de disposer du minimum alimentaire**.
- En tant qu'association, les Restos s'engagent à poursuivre un **accompagnement nutritionnel avec un référent unique**, particulièrement efficient (5 à 8 fois plus rentable qu'un euro dépensé dans une administration), totalement en ligne avec les réglementations françaises et européennes.

#### Le constat des Restos du Cœur

---

La précarité s'accompagne le plus souvent d'une **déstructuration et d'une désocialisation** des personnes concernées. Elle se manifeste très souvent par l'incapacité à respecter les contraintes quelles qu'elles soient et, bien sûr, d'entreprendre une procédure administrative.

La difficulté à se concentrer sur un sujet, la **disparition progressive de la notion de contraintes** et la **difficulté à les hiérarchiser** conduit souvent au renoncement.

Ce que l'on pourrait qualifier de handicap dans une organisation sociale qui se complexifie sans cesse conduit des familles à rester dans la précarité alors même que leur situation leur ouvre des droits qui devraient leur permettre de vivre sans l'assistance d'une ONG.

#### La proposition des Restos sur l'accès au droit

---

A l'image de ce qui se fait aujourd'hui dans les pays anglo-saxons, les Restaurants du Cœur ont commencé à proposer dans leurs centres **l'aide et le suivi d'un bénévole référent**. Une première expérience est menée depuis trois ans dans le domaine de l'accès à la justice.

Des dispositifs ont été mis en place, dans les mairies notamment, qui permettent d'avoir **accès gratuitement à un avocat** mais, après analyse avec un bâtonnier, nous avons constaté la quasi-impossibilité d'une grande part de nos familles à en profiter.

Les avocats présents dans ces permanences donnent des conseils en matière de procédure à engager qui, d'évidence, ne sont pas accessibles ni assimilables par nos bénéficiaires. Il en résulte une perte de temps et de financement pour ces dispositifs mis en place par l'Etat.

Depuis 2008, nous proposons dans certains de nos centres des permanences gratuites qui associent, pour traiter les cas auxquels les familles sont confrontées, un avocat et un bénévole référent.

Le bénévole, après rendez-vous avec l'avocat, prend en charge le suivi de la procédure jusqu'à son aboutissement. Il prend en charge également les formulaires, les courriers et s'assure que le bénéficiaire concerné sera bien présent à toutes les étapes. Au cours de la campagne 2011/2012, plus de 1000 personnes ont été reçues au sein de 17 associations départementales, et nous encourageons les centres à développer ce dispositif.

Ce principe a fait ses preuves aux Restaurants du Cœur et nous pensons l'élargir à d'autres aspects de la vie administrative et sociale de nos bénéficiaires.

### ***Les autres initiatives dans le cadre de l'accompagnement global de la personne***

---

D'autres initiatives, dans le cadre de l'accompagnement global de la personne, concourent à faciliter l'accès aux droits. Ainsi, la mise à disposition d'un ordinateur et d'internet avec un accompagnement est expérimentée dans plusieurs centres d'activité, et ce dispositif doit être déployé en fonction des spécificités locales, dans le cadre du **plan d'informatisation des centres**.

Des **ateliers plus spécifiques de soutien à la recherche d'emploi** ont été expérimentés dans plusieurs régions.

Par ailleurs, une **action de lutte contre l'illettrisme** déployée dans 228 ateliers de français permettant de renforcer la confiance en soi, l'autonomie et des échanges d'information sur le monde du travail est un véritable outil d'insertion sociale et un premier pas pour améliorer l'accès aux droits.

### ***Les spécificités des Restos du Cœur***

---

Cette prise en charge globale par un **réfèrent unique** est facilitée aux Restaurants du Cœur par notre mission principale qui reste l'aide alimentaire d'urgence.

En effet, les familles rencontrent nos bénévoles au moment de leur inscription mais aussi de façon bihebdomadaire pour la distribution alimentaire.

Cette **proximité nous permet d'établir peu à peu une relation de confiance** qui facilite la mise en évidence d'un droit proposé par l'Etat auquel la famille concernée n'a pas encore fait appel.

Dans le cadre de cet atelier, nous insistons sur le fait que l'accès aux droits et aux biens essentiels passe par la **possibilité pour chacun de se nourrir de manière saine et équilibrée**. Les Restos du Cœur ont distribué en 2011/2012 près de 115 millions de repas à 870 000 personnes et les quatre principales associations d'aide alimentaire permettent à près de 3,5 millions de personnes de se nourrir en France. Rappelons que pour les populations en dessous du seuil de pauvreté, l'alimentation normale représente près de 50% de leur budget. Néanmoins, les factures nécessaires et incompressibles (logement, chauffage...) ont priorité et l'alimentation est devenue une véritable variable d'ajustement.

## Emploi, travail et formation professionnelle

---

L'aide à l'insertion aux Restaurants du Cœur est un **engagement de longue date**. Elle **s'appuie sur la complémentarité des compétences**, à la fois techniques, sociales et professionnelles. De plus une **organisation solide et expérimentée** dans de nombreux départements permet à nos structures d'insertion d'être efficaces dans l'aide au retour à l'emploi, tout en préservant l'accueil de tous les publics.

Dès l'origine, la volonté de Coluche et des Restos n'était pas d'assister les personnes en difficulté, mais bien de les aider à s'en sortir ; l'aide alimentaire n'a pas vocation à être permanente. C'est le premier « coup de pouce », puis l'aide à l'insertion permet de retrouver autonomie et dignité. **Les premiers jardins furent créés dès la fin des années 80**. Depuis cette date, l'accueil inconditionnel de tous les publics, surtout les plus éloignés de l'emploi a été affirmé et préservé, car il est fondamental de donner une chance et des moyens à tout le monde.

**80%** des personnes accueillies lors de la distribution alimentaire ont des problèmes d'emploi, il est donc légitime que les Restos s'y impliquent par la mise en place d'ateliers et de chantiers d'insertion. L'accompagnement global de la personne est le moyen le plus efficace pour répondre aux freins multiples d'accès à l'emploi.

### *Les points clés des Restos du cœur*

---

- **L'accès aux dispositifs IAE : Assurer aux structures des volumes de contrats aidés sans rupture de parcours**

Mettre les moyens et de la **souplesse** sur les dispositifs de contrats aidés.

**Eviter le « Stop and Go »** systématique en fin d'année et ouvrir le dispositif CAE aux publics sans restriction et sur les seuls critères de difficulté d'accès à l'emploi (logement, santé, mobilité, formation...) et assurer aux salariés en **insertion une durée hebdomadaire équitable** (contrat de 20h, 24h ou 26h).

Redonner la **priorité aux SIAE** à l'insertion et non à la production et aux résultats en accueillant tous les publics et non seulement les bénéficiaires les plus proches de l'emploi.

**Adapter le contrat unique d'insertion aux publics exclus** des dispositifs de droits communs : les ACI devraient accompagner tous les publics sans restriction et sur les seuls critères de difficulté d'accès à l'emploi (logement, santé, mobilité, formation...).

**Ne pas limiter l'accompagnement dans une SIAE à seulement 6 mois**, offrir plus de souplesse au renouvellement au-delà des 6 mois. Un parcours restos est en moyenne de 14 mois.

**Décloisonner l'accompagnement social et professionnel** : garantissant un réel accompagnement vers l'emploi.

Donner **l'accès au soin à tous**, les salariés des ACI arrivent le plus souvent avec de gros problèmes de santé non résolus par manque de prise en charge et l'accompagnement global donne tout son sens : prendre en compte toutes les dimensions de la personne

- **La pérennisation des structures de l'IAE (Etat et collectivités territoriales)**

Le retour à l'emploi est une action qui demande du temps, il faut garantir aux associations qui s'engagent dans des parcours d'insertion intégrant l'accompagnement global, le financement au-delà des résultats en sorties dynamiques.

**Ré articuler l'accompagnement social et professionnel** garantissant un réel accompagnement vers l'emploi par un partage mutualisé des Conseils Généraux et des Pôles Emploi en fonction des territoires (urbains/ruraux) et rendre plus lisible l'offre d'insertion IAE sur les territoires (PTI)

Assurer aux structures des **volumes de contrats aidés sans rupture de parcours** : mettre les moyens et de la souplesse sur les dispositifs de contrats aidés.

Un **pilotage fort de l'Etat et des conseils généraux dans la réforme de l'IAE** : par la prise en compte des réels besoins et des déclinaisons par territoire.

La priorité des structures ne devrait pas être l'équilibre budgétaire au détriment de l'insertion.

Sans l'aide européenne sur le PEAD, nos activités IAE risquent de ne pas résister car ils sont équilibrés grâce à la générosité des donateurs.

Veiller à confier aux structures compétentes (associations et structures de l'IAE) les actions de remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi, ceci permettant de mieux préparer l'intégration des personnes dans les SIAE et les entreprises du secteur marchand.

- **L'accès à la formation professionnelle : donner les moyens aux SIAE d'accéder aux formations linguistiques et de savoirs de base**, avec une possibilité d'évolution dans l'apprentissage de la langue française : plus de 50 % des publics accueillis n'ont aucune formation. Sans moyens et formations aux savoirs de base aux compétences clés, les personnes ne peuvent intégrer une formation qualifiante.

<b>Quelques chiffres au deuxième trimestre 2012 :</b>	<b>Quelques chiffres Restos en 2011-2012 :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'allocataires du RSA : 1 880 000</li><li>• Le taux de chômage est de 9,7 %</li><li>• Le taux de chômage des femmes est de 10 %</li><li>• Le taux de chômage des – de 25 ans est de 22,7 % (taux sur les actifs)</li><li>• Le nombre total de demandeurs d'emploi est de 4 776 800 toutes catégories A.B.C - France entière (référence Août 2012).</li><li>• Le nombre de chômeurs de plus d'un an est de 1 870 400</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1500 salariés en C.A.E. accompagnés</li><li>• 99 Ateliers et Chantiers d'Insertion supports dont 46 JARDINS</li><li>• La production annuelle des ACI JARDIN est de 829 553,51 KG</li><li>• 60 % des personnes sont au RSA socle</li><li>• 15 % des personnes ont – de 25 ans</li><li>• + de 50 % des salariés ont un niveau de formation VI (1er cycle du second degré)</li><li>• 48 départements portent des Ateliers et Chantiers d'Insertion</li></ul>

### ***L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) aux Restaurants du Cœur***

Dans un contexte du marché du travail très dégradé, les associations d'insertion se trouvent toujours en équilibre précaire face aux manques de financements stabilisés par l'Etat, l'Europe (Fonds FSE) et les collectivités territoriales et la contrainte des obligations de résultats à 60% en sorties dynamiques sans valorisation de l'accompagnement social les 40% restants. Les objectifs de sortie vers l'emploi ne doivent pas être les seuls objectifs négociés dans la mesure où le référentiel comporte 4 axes : l'accueil et l'intégration en milieu de travail, l'accompagnement social et professionnel, la formation des salariés en insertion et la contribution à l'activité économique et au développement territorial.

Les restos continuent, malgré l'obligation de résultats, à accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi. Ceci est encore possible grâce à la générosité des donateurs mais jusqu'à quand ?



## Santé et Accès aux soins

---

L'accès aux soins adaptés est trop souvent relégué au second plan, soit en raison de sa complexité et de son coût, soit à cause l'absence de pratiques de prévention.

### *Les points clés des Restos du Cœur*

---

- Nous demandons que les politiques publiques considèrent l'aide alimentaire comme un axe essentiel du dispositif de prévention aux carences alimentaires et leurs conséquences sur l'état de santé des plus démunis. Par voie de conséquence, **sauvegarder le programme européen d'aide alimentaire auprès des plus démunis** est primordial dans toute politique de prévention.
- Il est important de **généraliser les dispositifs d'accès aux soins pour les plus démunis**, tant au niveau des équipes mobiles que des centres d'activité des associations. Ceci passe par un encouragement au développement d'équipes mobiles de santé (médicales et psychiatriques) pour s'assurer de l'aller vers, sur le modèle des équipes médicales du Samu Social de Paris et en s'appuyant sur les équipes de rue des partenaires ; une généralisation et une pérennisation du dispositif EPRUS est souhaitable. Au niveau des centres d'activité, des points relais et un bon travail d'orientation vers l'accès aux soins doivent être intensifiés.
- Par ailleurs, nous insistons vivement sur **l'importance de prendre en compte les situations des femmes enceintes et des jeunes mamans**, tant sur le plan de la nutrition que de l'accès aux soins ; ceci par une meilleure écoute par des bénévoles hors d'un cadre médical spécifique. Développer les **services de périnatalité** pour permettre aux femmes enceintes et aux mères les plus précaires de s'assurer d'un suivi ad hoc. Inscrire comme une priorité absolue le relogement des familles avec très jeunes enfants vivant dans la rue, quelles que soient leurs situations de présence sur le territoire : la sortie de maternité d'une maman avec nouveau né sans garantie de relogement adapté doit être considérée comme un acte de non-assistance à personne en danger.

### *Les constats des Restos du Cœur*

---

Nos 2 040 centres et antenne Restos, nos 85 restos Bébé, nos 99 ACI, nos 107 points d'accueil des personnes vivant dans la rue (camions, maraudes, centres de repas chauds, accueils de jour), nos 225 lits d'hébergement d'urgence et nos 636 logements en gestion ont accueilli, accompagné et cherché à aider un grand nombre de personnes en situation précaire, pour lesquelles l'accès à la santé n'est toujours pas une évidence.

Nos accueillis ne viennent pas aux Restos pour cette question, mais nombre d'entre eux cherchent des solutions, des palliatifs, et avant tout une **véritable écoute**.

En effet, les 63 000 bénévoles présents sur l'ensemble des centres d'activité ont apporté aide et assistance aux personnes démunies pour qu'elles vivent mieux leur quotidien et travaillé sur plusieurs axes en ce qui concerne la santé et l'accès aux soins, à commencer par un **contact humain** qui pour certains d'entre eux est le seul de la journée et le début de bien d'autres démarches.

En outre, dès l'accueil, les bénévoles s'assurent que les accueillis ont bien des compléments de CMU.

## Les actions des Restos du Cœur

---

- **Un travail sur l'équilibre nutritionnel dans les centres d'activité**

La première action des Restos en ce qui concerne la santé est la recherche de l'équilibre nutritionnel dans les repas livrés. Il est en effet essentiel d'apprendre ou de réapprendre à ces personnes, qui ont souvent une alimentation déséquilibrée, à mieux se nourrir. Dans ce cadre, la sensibilisation passe par plusieurs axes :

- nous avons porté la proportion potentielle de **fruits et légumes**, frais ou en conserve, à 50%, dans la continuité de paniers repas équilibrés depuis l'origine des Restos et tout particulièrement depuis la mise en œuvre du PEAD qui a assuré un socle de produits de base pour notre association.
- dans de nombreux centres Restos, des **ateliers cuisine** ont vu le jour ; il s'agit également de moments conviviaux où les accueillis rompent avec leur isolement.
- Un chef de cuisine Thierry Marx a mis à disposition des **recettes simples et utilisables** avec les produits distribués par les Restos, que tous les accueillis peuvent ensuite faire.

Ce travail illustré par quelques exemples sur l'équilibre alimentaire est clef, il est appuyé aux Restos par une **équipe de bénévoles nutritionnistes** et évolue en permanence pour réapprendre aux accueillis à cuisiner, faire eux-mêmes, et rompre leur isolement.

- **Un travail d'alimentation et de conseil aux soins prodigué aux bébés**

En second lieu, les Restos Bébé du Cœur ont accueilli près de 40 000 bébés de 7 à 18 mois. Initiée dans les années 90, cette activité répond à une attente croissante de mères et pères de familles sur **l'aide matérielle** à apporter à leurs jeunes enfants et sur des **conseils simples en pédiatrie**. A ce titre, des formations « Nutrition infantile » ont été dispensées par des diététiciens auprès des animateurs bénévoles des Restos bébé. Celle-ci est maintenant étendue aux restos bébés. Les bénévoles présents dans nos centres peuvent être des sages femmes, des infirmiers, des puériculteurs, et nos animateurs sont en tout état de cause des personnes formées. Outre Les Restos bébé ne recevant que des familles et leurs jeunes enfants (85 en France), les points bébé présents dans les centres d'activité répondent à une demande de première nécessité, à savoir du lait infantile, couches et pots bébés. Il nous apparaît fondamental de continuer à développer nos initiatives et capacités d'accueil en ce domaine, notamment en faveur des familles monoparentales et des très jeunes mères.

- **Un travail de distribution de repas chauds**

La troisième contribution à l'aide alimentaire équilibrée est la distribution de repas chauds. Il s'agit de proposer aux personnes dans l'incapacité de cuisiner et/ou sans capacité de stockage d'avoir accès à une aide alimentaire adaptée. Plus de 60 sites d'extérieur ou en salle couverte proposent de la restauration chaude. Plus d'un million de repas y ont été distribués en 2011. Pour les personnes accueillies sur ces activités, l'aide alimentaire constitue souvent le seul repas de la journée, et devient dès lors une assistance essentielle. Si on dispose de peu de données sur l'état nutritionnel des personnes à la rue, celles connues sont plutôt préoccupantes. **Le premier enjeu face à la santé sera donc d'apporter une aide alimentaire adaptée et accompagnée.** Accompagnée car il ne suffit pas d'avoir accès à une aide alimentaire pour lutter contre la faim.

- **Un travail pour faciliter l'accès aux soins**

La **santé mentale** et la **santé physique** sont des enjeux majeurs pour les personnes en situation de grande précarité. La prévalence de certaines maladies chroniques comme le diabète, la sur représentation des troubles psychiatriques, ou encore des problèmes bucco-dentaires sont quelques uns des problèmes de santé rencontrés auprès des plus fragiles. Pourtant, l'accès aux soins n'est pas chose aisée : avant tout il est nécessaire d'avoir des droits ouverts, un parcours difficile. Ensuite, l'éloignement géographique, les déserts médicaux, et notamment en zones rurales, les refus de soins pour les personnes bénéficiaires de la CMU ou à l'AME, la complexité des soins de certaines pathologies dans la rue, le manque de place dans les dispositifs, ou encore les dispositifs non opérationnels ou inexistantes aggravent le processus. C'est le cas des 350 PASS dont seulement 1/3 sont opérationnelles, ou encore des manques en équipes mobiles psychiatriques, médicales, ou encore des services de périnatalité...)

Il y a parfois des coordinations avec les acteurs de la rue qui ont une mission médicale sur des points de rencontres. C'est le cas dans les accueils de jour, où des permanences d'accès aux soins sont organisées avec l'aide de partenaires associatifs. Ce fut également le cas sur les maraudes l'hiver 2011-2012 avec le dispositif EPRUS, auquel les Restos du Cœur ont participé sur Strasbourg et Marseille à titre pilote. Mais le plus souvent les équipes des Restos dans la rue ont pour mission d'orienter et d'être des courroies de transmission. Cette mission prend tout son sens pour des personnes pour qui se faire soigner relève du parcours du combattant. Des initiatives menées aux Restos du Cœur, comme les taxis du Cœur permettent d'accompagner physiquement des personnes vivant dans l'espace public vers les dispositifs au moment des rendez vous. Sans cette aide, certaines personnes n'auraient jamais accès aux soins.

Pourtant pour remplir cette mission, il est nécessaire de faciliter l'accès aux soins pour les personnes les plus vulnérables. Les Restos sont en amont du parcours d'accès aux droits puis aux soins. Mais la complexité et la durée des parcours sont tels, qu'ils participent des inégalités sociales de santé.